

DÉPARTEMENT DES COTES D'ARMOR	RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE TREBEURDEN	EXTRAIT du Registre des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE le CINQ du mois de AVRIL

Le Conseil Municipal de la Commune de TREBEURDEN, dûment convoqué le 22 mars 2024, s'est réuni en séance ordinaire sous la Présidence de Madame Bénédicte BOIRON, Maire

Présents : BOIRON, BOYER, CHARMENTRAY, GAUTIER, HALNA, HOUSTLER, HUCHER, LANGLAIS, LE BIHAN, LE COZ, LE GUEN, LE HENAFF-LE JEUNE, LE MASSON, LE PENVEN, LE PROVOST, MAILLAUD, MONFORT, MULLER, PIROT, RAMEAU, SCHAEFFER-MORIN, TOPART, VELLA.

Procurations : BILLIOU à HALNA, MAINAGE à BOYER, JULIENNE à VELLA, JEZEQUEL à MULLER.

Lesquels forment la majorité des Membres en exercice.

Il a été, conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Madame Michelle LE HENAFF ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.

D2024-032 DETERMINATION DES RATIOS D'AVANCEMENT DE GRADE

Madame le Maire rappelle qu'il appartient à l'assemblée délibérante de fixer, après avis du Comité Social territorial, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents remplissant les conditions pour être nommés à un grade d'avancement, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promu à ce grade. Ce taux peut varier entre 0 et 100%.

Madame le Maire propose à l'Assemblée, suivant avis du Comité Social Territorial réuni le 03 avril 2024, de déterminer les ratios « promus-promouvables » pour l'année 2024.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** de fixer, pour l'année 2024, en cohérence avec les Lignes Directrices de Gestion, les taux de promotion dans la collectivité comme suit :

Grade d'avancement	Nombre d'agent(s) promouvable(s)	Ratios %
Tous les grades présents dans la collectivité - Ingénieur principal - Éducateur jeunes enfants de classe exceptionnelle - Rédacteur principal de 1ère classe - Rédacteur principal de 2ème classe - Technicien principal de 1ère classe - Technicien principal de 2ème classe - Agent de maîtrise principal - Adjoint technique principal de 1ère classe	12	50%

Le Maire,
Bénédicte BOIRON



Le secrétaire de séance,
Michelle LE HENAFF

